



Caisse d'allocations familiales du Var



caf.fr Mon compte



Caf Mon compte



3230

#LaCafÀVosCôtés !

Chers partenaires,

Le 18 septembre dernier, Victor Castanet a publié Les Ogres, une enquête sur les crèches qui dénonce un "système qui maltraite les enfants". Les dérives décrites sont graves et nous ne pouvons que condamner fermement les pratiques dénoncées et rappeler l'importance cruciale d'assurer une qualité d'accueil irréprochable.

Dans le même temps, il est primordial de souligner que l'enquête ne reflète en rien la réalité de l'immense majorité des professionnels de la petite enfance, qui s'engagent quotidiennement pour garantir la qualité de l'accueil et le bien-être des enfants. Ces métiers sont essentiels aujourd'hui et le seront tout autant demain, et méritent d'être valorisés.

Enfin, il nous paraît aussi indispensable de rappeler que la Branche famille, comme la Caf du Var, portent une attention particulière et ancienne à la qualité d'accueil, renforcée encore localement depuis 2023 par les nouvelles orientations stratégiques 2023/2027 du Conseil d'Administration.

Chaque enfant mérite un cadre qui non seulement assure sa sécurité physique, mais favorise aussi son épanouissement, son développement et son bien-être. Cet engagement se traduit par des actions concrètes sur le territoire pour accompagner les structures et les établissements dans l'amélioration continue de leurs pratiques.

Un engagement renforcé de la Caf du Var pour la qualité d'accueil

Depuis deux ans, un appel à projets dédié à la qualité de l'accueil a été mis en place. En 2023-2024, ce sont 39 projets qui ont été financés, favorisant l'éveil culturel, l'accompagnement à la parentalité, le développement durable et la labellisation des structures. Ce dispositif sera encore renforcé en 2025, avec une enveloppe budgétaire qui sera doublée, afin de couvrir davantage de structures.

Parallèlement, la Caf du Var renouvelle son engagement pour poursuivre le plan de formation à destination des professionnels des structures Petite Enfance et de la Parentalité initié depuis 2022. La formation « Promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance » proposée depuis 2023 a permis de former 258 professionnels du Var.

Des financements rénovés et une politique de contrôle rigoureuse

Nos soutiens financiers ont déjà évolué et continueront encore à le faire. Dès 2024, les crèches financées au titre de la Prestation de service unique (PSU) bénéficieront de trois journées pédagogiques financées par an, ainsi que d'heures de préparation à l'accueil de l'enfant. En 2025, une stabilisation des financements PSU est prévue par la mise en place de la linéarisation des taux de facturation.

Un bonus "Attractivité - RH" sera également mis en place pour encourager les gestionnaires à revaloriser les salaires des professionnels, une mesure nécessaire pour renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance.

Notre politique de contrôle est, elle aussi, réelle et exigeante. Aux côtés de nos partenaires, notamment la PMI, la Caf du Var contrôle chaque année environ 35 structures d'accueil, y compris les entreprises de crèches.

Enfin, **une cellule de veille tripartite** (la Cellule Départementale de détection des crèches à risque de maltraitance) regroupant **la Caf du Var, la Préfecture du Var et le Département du Var a été mise en place en 2023.**

Cette cellule, inscrite dans le cadre du **schéma départemental des services aux familles**, permet d'anticiper et de répondre aux situations "à risque" dans les structures d'accueil. Si nécessaire, des décisions allant jusqu'à la fermeture des crèches jugées dysfonctionnelles pourront être prises pour garantir la sécurité des enfants et des professionnels.

Grâce à ce dispositif, ces situations sont aujourd'hui très limitées et fortement suivies.

Une régulation de l'offre d'accueil partagée avec l'ensemble des acteurs locaux.

Dans un contexte où les besoins en places d'accueil pour la petite enfance ne cessent de croître, il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur une offre diversifiée pour répondre aux attentes des parents, et de développer de nouvelles solutions d'accueil, notamment dans le Var.

Cependant, cette diversification de l'offre doit se faire dans un cadre régulé, en étroite interaction avec les maires et les présidents d'intercommunalité, qui jouent un rôle central dans la planification de l'offre d'accueil, notamment dans le cadre du Service public de la petite enfance (SPPE).

Cette approche doit inclure un **avis préalable** pour les implantations de micro-crèches PAJE, afin d'assurer que ces structures répondent à des besoins réels tout en garantissant un environnement adapté pour les enfants. Dans le Var, il est particulièrement notable que les micro-crèches ont représenté près de **70 % des créations de places** d'accueil au cours des quatre dernières années.

Cette démarche permet non seulement de garantir que chaque nouvelle implantation réponde aux besoins des familles, mais aussi qu'elle s'inscrive dans une vision à long terme du développement territorial.

Ces initiatives locales traduisent notre engagement à soutenir et à valoriser les professionnels de la Petite Enfance tout en veillant à ce que l'offre de service proposée sur le territoire soit à la hauteur des attentes des familles. Car, ensemble, nous avons la responsabilité de garantir à chaque enfant un environnement propice à son développement et à son bien-être.

Plus largement l'investissement dès la Petite Enfance et le soutien attentif à l'exercice de la parentalité restent deux priorités incontournables pour la Caf du Var. L'ouverture récente de la ligne ALLO PARENTS 83 (en expérimentation), en collaboration avec l'École des Parents et des Éducateurs (EPE), sur laquelle nous revenons dans ce flash, en est un exemple concret.

Bonne lecture.



Julien Orlandini
Directeur
de la Caf du Var



Michel Unia
Président du
Conseil d'Administration

SOMMAIRE

1 - Offre de service à destination des familles

- [Tipi : une nouvelle ligne d'écoute pour les parents varois](#)
- [Futurs parents : les ateliers d'informations à ne pas manquer](#)
- [Être parents aujourd'hui : journée dédiée le 31 octobre, par les associations Afev et Axis](#)
- [Devenir Mentor avec l'Afev : faire la différence dans la vie d'un jeune en difficulté](#)

2 - Offre de service à destination des allocataires

- [Fermeture exceptionnelle des accueils : La Garde et Draguignan](#)
- [Droit à l'erreur et prévention des indus : déclarez tout changement de situation !](#)
- [Solidarité à la source : l'expérimentation des déclarations pré-remplies est lancée](#)

3- Offre de service à destination des partenaires

- [Petite Enfance : un webinaire pour le nouvel appel à projets Petite Enfance 2025-2026 "Enrichir les projets d'accueil"](#)
- [Trombinoscope des interlocuteurs de la Caf du Var : mise à jour](#)

Tipi : une nouvelle ligne d'écoute pour les parents varois

Être parent est un défi de chaque instant, et ce, à chaque étape du développement de l'enfant. Les questions, les doutes, les inquiétudes peuvent survenir à tout moment : comment gérer les crises chez les tout-petits ? Comment accompagner un adolescent en pleine transition ?



La tribu de tous les parents

À l'occasion des 1 ans de l'application mobile Tipi (c.f Flash Info Partenaires de septembre), l'Ecole des Parents du Var (EPE83) et la Caf du Var lancent **une ligne d'écoute « ALLO PARENTS 83 » destinée aux parents d'enfants de 0 à 18 ans.**



Un numéro unique et gratuit : **07 55 58 87 93**

Cette ligne d'écoute est **un espace bienveillant, accessible et confidentiel**, où les parents peuvent s'adresser à des **professionnels pour obtenir écoute, conseils et informations.**

Comment fonctionne la ligne d'écoute ?

- ▶ La ligne est ouverte à trois créneaux hebdomadaires : **le lundi de 12h à 14h, le mardi de 18h à 20h, et le jeudi de 7h30 à 9h30.**
- ▶ Ce service **gratuit et anonyme** se fait dans le respect de la confidentialité des échanges.

Objectifs de cette initiative :

- ▶ **Renforcer le soutien aux familles face aux défis du quotidien** et répondre aux préoccupations personnelles des parents, en matière de difficultés relationnelles avec leurs enfants ou de besoins de guidance parentale.
- ▶ **Prévenir les situations de crise** en offrant un accompagnement précoce et approprié.
- ▶ **Offrir un espace de réassurance et d'orientation vers des ressources locales** adaptées aux besoins des familles, tels que les Lieux d'accueil enfants-parents, les Maisons des 1 000 premiers jours, les Relais Petite Enfance, et d'autres structures locales.



Attention : cette ligne d'écoute ne se substitue pas aux numéros d'urgence nationaux pour les situations critiques telles que les violences conjugales, le harcèlement, la maltraitance d'enfants ou les crises suicidaires.

L'application qui facilite **VRAIMENT** la vie des parents

PARENTS OU FUTURS PARENTS
DES DOUTES ? BESOIN DE PARLER ? UN CONSEIL ?

Un professionnel est là pour vous écouter

ALLO PARENTS 83
Ligne d'écoute téléphonique pour les familles varoises
ÉCHANGER - SOUTENIR - ORIENTER

07.55.58.87.93
(anonymat et confidentialité des échanges)

RDV les lundi de 12h à 14h, les mardi de 18h à 20h et les jeudi de 7h30 à 9h30

Logos : Tipi, Google Play, App Store, epe, Caf du Var

L'application qui facilite **VRAIMENT** la vie des parents

PARENTS OU FUTURS PARENTS
DES DOUTES ? BESOIN DE PARLER ? UN CONSEIL ?

Un professionnel est là pour vous écouter

ALLO PARENTS 83
Ligne d'écoute téléphonique pour les familles varoises
ÉCHANGER - SOUTENIR - ORIENTER

07.55.58.87.93
(anonymat et confidentialité des échanges)

RDV les lundi de 12h à 14h, les mardi de 18h à 20h et les jeudi de 7h30 à 9h30

Logos : Tipi, Google Play, App Store, epe, Caf du Var

L'application qui facilite **VRAIMENT** la vie des parents

PARENTS OU FUTURS PARENTS
DES DOUTES ? BESOIN DE PARLER ? UN CONSEIL ?

Un professionnel est là pour vous écouter

ALLO PARENTS 83
Ligne d'écoute téléphonique pour les familles varoises
ÉCHANGER - SOUTENIR - ORIENTER

07.55.58.87.93
(anonymat et confidentialité des échanges)

RDV les lundi de 12h à 14h, les mardi de 18h à 20h et les jeudi de 7h30 à 9h30

Logos : Tipi, Google Play, App Store, epe, Caf du Var

Futurs parents : les ateliers d'informations à ne pas manquer

Démarches administratives, aides financières, développement de l'enfant, modes d'accueil... **les préoccupations des futurs parents et des parents de jeunes enfants sont nombreuses.**

Pour répondre à leurs questions, **la Cnam et la Caf du Var proposent des ateliers collectifs mensuels en ligne et une fois par trimestre en présentiel** pour informer les futurs parents sur les démarches administratives à accomplir pendant et après la grossesse.

Animés par des professionnels de chacun des organismes, **ces ateliers apportent des conseils, des informations et des explications sur les droits et démarches en lien avec l'arrivée de leur enfant** : déclaration de grossesse, rendez-vous médicaux, remboursements, mode de garde de l'enfant, congés maternité et paternité, aides, etc.

Le prochain atelier en présentiel se tiendra :



le jeudi 28 novembre de 11h à 13h

au palais des Sports (Salon d'Honneur) - 624 Chemin Aurélien - 83700 Saint-Raphaël.

Cet évènement est ouvert à tous et gratuit, sur inscription.

Liens d'inscription disponibles via l'application Tipi - rubrique agenda des évènements ou en complétant [le formulaire en ligne dédié](#).

Les familles peuvent également retrouver l'ensemble du calendrier des ateliers proposés sur le site Ameli.fr [ICI](#).

Être parents aujourd'hui : journée dédiée le 31 octobre, par les associations Aves et Axis

ÊTRE PARENTS AUJOUR'HUI, UN DÉFI ?
COMMENT LUTTER CONTRE LES VIOLENCES ÉDUCATIVES ORDINAIRES ?

INFOS
JEUDI 31 OCTOBRE 2024
A LA MÉDIATHÈQUE DE CHALUCET
5 RUE CHALUCET 83000 TOULON

10h00 à 12h00 : Conférence
+ Prise en charge des enfants par la caravane citoyenne de la FOL83

14h00 à 16h00 : Ateliers "découverte"
(30 min) parents/enfants :

- Théraplay - Providence Familiale
- Pourquoi masser son bébé ? - P'tits bouts douce heures
- Initiation Bébé signes - Association AXIS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE (NOMBRE DE PLACE LIMITÉ)

CONFÉRENCE ANIMÉE PAR ANNE-CLAIRE CHERMETTE
MEMBRE DE L'OBSERVATOIRE DE LA VIOLENCE ÉDUCATIVE ORDINAIRE - PARIS

OU PAR TÉLÉPHONE :
07.49.92.79.60 /
07.66.53.56.83

Le 31 octobre prochain, Axis et l'Aves proposent aux parents de les retrouver pour une journée dédiée autour du thème :

« Être parents aujourd'hui, un défi ? Comment lutter contre les violences éducatives ordinaires ? »

Programme

► **10h - 12h** : une conférence animée par Anne-Claire Chermette, membre de l'Observatoire de la Violence Éducative Ordinaire (Paris). Durant le temps de la conférence, les enfants seront pris en charge par la Caravane citoyenne de la FOL83.

► **14h - 16h** : Ateliers parents/enfants de 30 minutes ("Théraplay", "Pourquoi masser son bébé ?", Initiation Bébé signes)

Cet évènement est ouvert à tous et gratuit, sur inscription.

Pour s'inscrire : il suffit de compléter [le formulaire en ligne dédié](#) ou contacter le **07 49 92 79 60 / 07 66 53 56 83**.

● Devenir Mentor avec l'Afev : faire la différence dans la vie d'un jeune en difficulté



CRÉATEUR DE LIENS SOLIDAIRES

Chaque année, **l'association Afev recrute et forme des étudiants bénévoles pour accompagner des enfants ou des adolescents, de 5 à 18 ans, en difficulté scolaire et sociale.**

Être mentor à l'Afev, c'est :

- ▶ **Quoi ?** Aider un-e enfant ou un-e jeune dans son parcours, lui redonner confiance et envie d'apprendre, créer du lien avec l'école, la culture, la ville...
- ▶ **Pour qui ?** Des jeunes et des enfants, de la maternelle au lycée professionnel.
- ▶ **Où ?** Au domicile du jeune, dans son établissement scolaire, dans un lieu tiers ou à distance.
- ▶ **Quand ?** 2 heures par semaine en fonction de leur emploi du temps.

Son intervention, basée sur des activités ludiques, de la discussion et des sorties, est construite sur mesure à partir des besoins de l'enfant et dépasse le cadre du travail scolaire stricto sensu. À travers ces rencontres hebdomadaires, **les bénévoles deviennent des figures de confiance, capables de faire découvrir aux jeunes des ressources de leur quartier et de les accompagner dans leur parcours de vie.**

Enfin, chaque bénévole est accompagné par un référent tout au long de l'année, prêt à répondre à toutes les questions, à apporter son soutien et l'aider à valoriser son engagement.

Pour l'étudiant aussi, cette expérience est riche en découvertes. Ils apprennent la communication, l'adaptation à l'autre, la prise d'initiative, la créativité, l'écoute... Des compétences d'ores et déjà reconnues et évaluées à travers [la plateforme REEC](#), co-construite par l'Afev avec des universités partenaires.

Pour plus d'informations, ou pour s'inscrire, rendez-vous sur [le formulaire en ligne dédié](#) ou au **06 17 05 11 61**.

Fermeture exceptionnelle des accueils : La Garde et Draguignan

Les accueils physiques de La Garde et de Draguignan sont fermés **du lundi 21 octobre au vendredi 1er novembre 2024 inclus (pendant les vacances scolaires)**.
La réouverture aura lieu, aux horaires habituels, le lundi 4 novembre 2024.

Pas de modification pour la plateforme téléphonique qui reste ouverte de 9h à 16h30, ainsi que pour les accueils de :

- ▶ **Fréjus** : ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.
- ▶ **Toulon La Rode** : ouvert tous les jours de 8h à 16h.

Concernant l'accueil de Brignoles, il est ouvert UNIQUEMENT sur rendez-vous, les :

- ▶ mardi de 8h30 à 12h00.
- ▶ mercredi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.



A savoir : depuis le 7 octobre 2024, la Caf du Var vous accueille, uniquement sur RDV dans les locaux de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 33 rue des déportés - le Saint Louis - Brignoles



caf.fr

Information allocataires

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Les accueils de LA GARDE et DRAGUIGNAN seront exceptionnellement fermés du :

**LUNDI 21 OCTOBRE
AU
VENDREDI 1^{ER} NOVEMBRE INCLUS.**

Réouverture lundi 4 novembre 2024, aux horaires habituels.

Nous vous remercions de votre compréhension

→ Les autres points d'accueil de la Caf du Var restent ouverts aux horaires habituels.

→ La plateforme téléphonique reste accessible au : **3230** Service gratuit - prêt à l'emploi

Le saviez-vous : si vous êtes allocataire, vous pouvez accéder à votre dossier en vous connectant à votre espace personnel « Mon compte » du caf.fr ou de l'application mobile Caf Mon Compte.



Droit à l'erreur et prévention des indus : déclarez tout changement de situation !

Quand l'allocataire remplit ses déclarations, il peut arriver que l'on se trompe ou que l'on oublie d'indiquer une information. C'est pourquoi la Caf applique le droit à l'erreur.

Loi Essoc* : le droit à rectification

Cette loi prévoit que tout usager, de bonne foi, a le droit de se tromper dans ses démarches administratives. L'erreur de bonne foi ne peut être sanctionnée, même si elle n'exclut pas le remboursement des prestations trop perçues, ni de mettre à jour sa situation.

En clair, si l'erreur est commise de bonne foi, la Caf reconnaît un "droit à l'erreur". Si toutefois l'erreur est commise délibérément, il y a sanctions.

Les erreurs les plus fréquentes consistent à :

- ▶ oublier de vérifier régulièrement que la situation est à jour dans l'Espace Mon Compte > Mon Profil et oublier de déclarer des changements de situation familiale et/ou professionnelle (reprise d'un emploi, concubinage ou séparation, déménagement, apprentissage d'un enfant...);
- ▶ se tromper dans les ressources à déclarer : oublier de déclarer les indemnités France travail ou les indemnités journalières maladie, etc. Pour ne pas se tromper, les allocataires peuvent se référer aux bulles d'aide en ligne lors de leur déclaration ;
- ▶ attendre que la Caf contacte les allocataires pour mettre à jour leur situation : pour que la Caf ait l'information le plus tôt possible, il faut déclarer immédiatement tout changement.

* Loi n°2018-727, du 10 août 2018 « pour un État au service d'une société de confiance » (loi Essoc).



A savoir : afin d'informer les usagers et de faciliter la rectification des erreurs, l'administration a mis en ligne le site oups.gouv.fr. Cet outil répertorie, par rubrique, les erreurs les plus courantes, puis détaille les différentes démarches à suivre qui leur permettront de régulariser leur situation.

Solidarité à la source : l'expérimentation des déclarations pré-remplies est lancée

La seconde pierre de la solidarité à la source est posée. Les déclarations trimestrielles de ressources (DTR) pour la prime d'activité et le RSA sont désormais pré-remplies pour un certain nombre d'allocataires.

Objectifs :

- ▶ La simplification des démarches des usagers.
- ▶ La lutte contre le non-recours au droit lié à l'abandon des démarches administratives.
- ▶ Un calcul basé sur des données plus fiables pour garantir que chacun touche le juste droit.
- ▶ La sécurisation des actions de l'agent de Caf et la facilitation de la relation de service.
- ▶ La diminution des indus et des rappels à terme.

La mise en place de cette réforme nécessite une phase d'expérimentation d'une durée de quelques mois dans cinq Caf : Alpes-Maritimes (06), Aube (10), Hérault (34), Pyrénées-Atlantiques (64) et Vendée (85). Elle commence le 1er octobre.

Qu'est-ce qui change pour les allocataires ?

Le pré-remplissage des ressources

Les bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité concernés par cette évolution n'ont plus besoin de remplir eux-mêmes la ligne correspondant à leur salaire et/ou celle correspondant à leurs revenus de remplacement (allocation chômage, indemnités journalières de sécurité sociale, pension d'invalidité ou de retraite, etc.). Ces lignes sont pré-remplies par la Caf ou la MSA avec le montant net social qui a été transmis par l'employeur ou par l'organisme versant des prestations sociales.



À savoir : la déclaration de tous les autres types de ressources (revenus des travailleurs indépendants, revenus perçus à l'étranger, pensions alimentaires, dons et secours...) reste obligatoire et à compléter par l'utilisateur.

La temporalité des ressources prises en compte

Dès le basculement au pré-remplissage, ce sont les ressources des mois M-2 à M-4 qui sont utilisées pour le calcul des droits au RSA et à la prime d'activité et non plus celles des mois M-1 à M-3. Par exemple : Si Paul réalise sa DTR en octobre, ce sont désormais ses ressources de juin – juillet - août qui sont prises en compte (cf. le schéma ci-dessous).

Je réalise ma déclaration trimestrielle de ressources en octobre 2024, quelles ressources dois-je déclarer ?

| Mai 2024 | Juin 2024 | Juillet 2024 | Août 2024 | Septembre 2024 | ★ Octobre 2024 |
|----------|-----------|--------------|-----------|----------------|----------------|
| | | | | | |
| | | | | | |

Quelles sont les étapes de déclaration pour l'utilisateur ?

- ▶ Se munir des bulletins de paie ou des relevés de prestations des mois concernés.
- ▶ Se connecter à son espace Mon Compte et cliquer sur la notification de déclaration trimestrielle de ressources.
- ▶ Vérifier pour chaque mois si le montant pré-rempli est identique au montant net social indiqué sur les bulletins de paie ou sur les relevés de prestations.
- ▶ Si besoin, compléter la déclaration avec les autres types de ressources prises en compte pour le calcul des droits.
- ▶ Cliquer sur « Valider ».



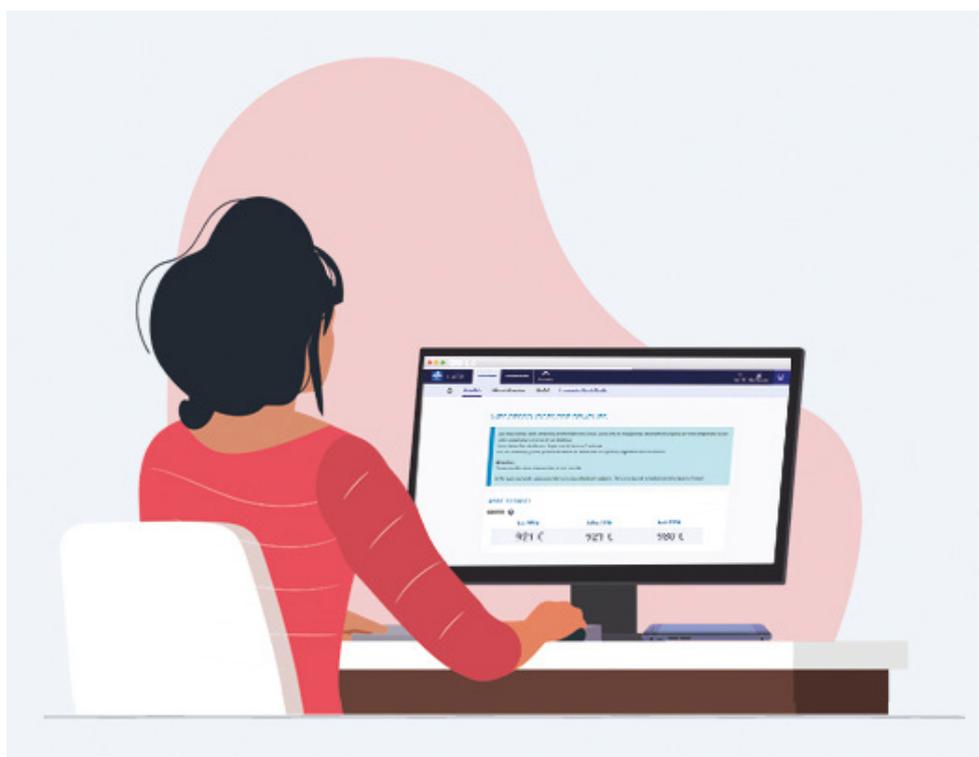
À savoir : en cas de soupçon d'erreur sur le montant pré-rempli dans la DTR, l'utilisateur peut corriger ce montant, le supprimer ou ajouter un autre montant, comme dans la déclaration des impôts sur le revenu. Cette modification du montant préaffiché fera l'objet d'un contrôle systématique.

Quel calendrier de déploiement ?

- ▶ **L'allocataire dépend des Caf en expérimentation** : à partir du 1er octobre et jusqu'en décembre selon le mois de déclaration des allocataires
- ▶ **L'allocataire dépend d'une autre Caf** : A partir de mars 2025.
- ▶ **L'allocataire dépend de la MSA** : À partir de mars 2025, même si l'allocataire réside dans l'un des départements de première phase.



Dès à présent, et pour les allocataires de toutes les Caf et MSA de France, les déclarations trimestrielles de ressources doivent être complétées en renseignant le montant net social.



Petite Enfance : un webinaire pour le nouvel appel à projets Petite Enfance 2025-2026 "Enrichir les projets d'accueil"

Le jeudi 17 octobre prochain à 14h, la Caf du Var propose un temps d'information et de présentation autour du nouvel appel à projets Petite Enfance 2025-2026.



Destiné aux crèches bénéficiaires de la PSU, aux Relais Petite Enfance (Rpe), aux Maisons d'assistants maternels (Mam) et aux porteurs départementaux, ce webinaire sera l'occasion de revenir sur les modalités des dossiers de candidatures, le calendrier, ainsi que sur les orientations de ce nouvel appel :

- Eveil culturel et artistique.
- Association des parents aux projets.
- Contact avec la nature et santé environnementale.
- Renforcement de la qualité d'accueil.

Pour participer au webinaire, inscrivez-vous via le formulaire en ligne [ICI](#).

Trombinoscope des interlocuteurs de la Caf du Var : mise à jour

Vos interlocuteurs à la Caf du Var

Vos conseillères territoriales

Accompagner les projets territoriaux de services aux familles en lien avec les thématiques d'intervention de la Caf
Animer la dynamique territoriale avec les acteurs du territoire en lien avec le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG)

Céline Rasambon
06 14 11 22 05
LACS ET GRANGES DU VERDON
PROVENCE VERDON
VINON SUR VERDON
celine.rasambon@caf83.caf.fr

Sylvie Zigliara
06 60 53 77 36
PROVENCE VERTE
SAINT ZACHAIRE
sylvie.zigliara@caf83.caf.fr

Caroline Lamorinière
06 41 81 70 17
SUD SAÏNTE BAUME
TPM OUEST
caroline.lamoriniere@caf83.caf.fr

Valérie Tholon
06 14 81 35 92
BODÉON
valerie.tholon@caf83.caf.fr

Muriel Lopasso
06 60 53 77 41
TPM EST
VALLE DU GARPEAU
muriel.lopasso@caf83.caf.fr

Odile Mayslick
06 22 79 32 98
CHARENTAISSE PROVENCE VERDON
MCO CHARENTAISSE
odile.mayslick@caf83.caf.fr

Odile Mauguier
06 18 89 77 71
ESTERRE CÔTE D'AZUR AGRICULTURE
odile.mauguier@caf83.caf.fr

Aurélien Allais
06 09 41 11 49
BOIS DE SAINT THOMAS
aurelien.allais@caf83.caf.fr

Frédérique Senes
06 60 53 77 47
PROVENCE VERDON
TPM HYÈRES
frederique.senes@caf83.caf.fr

Vos conseillers thématiques

Accompagner les porteurs de projets départementaux sur leur thématique de référence
Pilotage et suivi des offres de services innovantes
Coordonner les interventions départementales et territoriales sur leur thématique de référence

Murielle Dallest
Parentalité
06 11 91 58 23 / 04 94 09 74 23
parentalite@caf83.caf.fr
murielle.dallest@caf83.caf.fr

Camille Laxat
Parentalité
04 94 09 74 21 / 06 18 37 00 33
parentalite@caf83.caf.fr
camille.laxat@caf83.caf.fr

Ines Capellari
Parentalité
06 15 94 92 12
parentalite@caf83.caf.fr
ines.capellari@caf83.caf.fr

Mélanie Philpott
Petite Enfance Accueil Individuel
02 27 62 54 83 / 04 83 42 00 76
petiteenfance@caf83.caf.fr
melanie.philpott@caf83.caf.fr

Sandrine Roustan
Petite Enfance Accueil Collectif
04 83 42 00 79
petiteenfance@caf83.caf.fr
sandrine.roustan@caf83.caf.fr

Marjolaine Essel
Petite Enfance & Insertion Socio-professionnelle
06 11 55 02 80 / 04 83 42 00 70
petiteenfance@caf83.caf.fr
marjolaine.essel@caf83.caf.fr

Sandra Casabona
Enfance Jeunesse
06 22 52 62 45 / 04 94 09 74 10
enfancejeunesse@caf83.caf.fr
sandra.casabona@caf83.caf.fr

Camille Vergé
Inclusion Handicap
06 60 53 77 59 / 04 83 42 00 77
inclusionhandicap@caf83.caf.fr
camille.verge@caf83.caf.fr

Yasmine Amoch
Logement
06 25 49 21 89 / 04 94 09 77 20
yasmine.amoch@caf83.caf.fr

Vos gestionnaires AFAS

Vous êtes gestionnaire d'un équipement ou porteur de projet, le Service AFAS et ses 4 gestionnaires conseil en Action Sociale vous accompagnent dans la gestion de vos droits : ouverture du droit à une Prestation de Service, déclarations de données dans le Portail Partenaires, suivi de vos paiements, complémentation des dossiers de demande de subventions...

Vous rencontrez des difficultés pour déclarer vos données, le service est à votre écoute pour convenir d'un rendez-vous des droits personnalisés et adaptés à vos attentes : nouveau porteur de projet, déclaration de changement, déclaration sur Mon Compte Partenaires, difficultés.

Pour le joindre, une seule adresse mail : afas@caf83.caf.fr

#LaCafàVoscôtés

Retrouvez le trombinoscope des interlocuteurs de la Caf du Var sur le territoire mis à jour pour 2024.

Ce trombinoscope regroupe les conseillers territoriaux, les conseillers thématiques, ainsi que le service des Aides financières d'Action Sociale, en charge de la gestion des droits.

Pour le consulter, rendez-vous [ICI](#) sur le caf.fr.